



PROCÈS-VERBAL DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE RACINE

---

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 MARS 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Racine, tenue le 8 mars 2021 à 19 h par visioconférence.

Sont présents :

Maire	Christian Massé
Conseiller district N° 1	Nicolas Turcotte
Conseiller district N° 2	Mario Côté
Conseiller district N° 3	André Courtemanche
Conseillère district N° 4	Lorraine Denis
Conseiller district N° 5	Adrien Steudler
Conseiller district N° 6	Simon Desautels

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assiste également à la séance, par visioconférence :

Lyne Gaudreau, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Les membres présents forment le quorum.

**Séance du conseil tenue par visioconférence**

2021-03-042

Sous la recommandation du Ministère de la Santé publique et des Services sociaux, de ne pas socialiser afin de protéger la santé de la population concernant la propagation de la COVID-19, il est permis au conseil de siéger à distance.

Donc, il est proposé que la présente séance soit tenue par visioconférence.

Il est proposé par M. Simon Desautels, conseiller et résolu à l'unanimité des conseillers présents de tenir la séance par visioconférence.

---

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET PRÉSENCES**

La séance ordinaire est ouverte à 19 h 01 par Monsieur Christian Massé, maire de Racine.

Madame Lyne Gaudreau, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire.

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> février 2021

3.2 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 février 2021

**4. PÉRIODE DE DISCUSSIONS ET DE QUESTIONS (30 MINUTES MAXIMUM)**

**5. ADMINISTRATION**

5.1 Adoption de la liste des comptes à payer au 25 février 2021

**6. CORRESPONDANCE**

**7. RÈGLEMENTS**

7.1 Avis de motion Règlement N° 331-02-2021 concernant les clapets anti-retours



- 7.2 Avis de motion Règlement N° 333-03-2021 intitulé Règlement concernant l'installation, l'utilisation et la prise en charge de l'entretien des systèmes de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet
- 7.3 Avis de motion Règlement N° 334-03-2021 concernant les suivis budgétaires
- 7.4 Adoption du second projet de règlement de zonage N° 332-02-2021 dans le but de modifier la grille des usages et des constructions autorisés et interdits pas zone
- 7.5 Politique de harcèlement

## 8. RÉSOLUTIONS

- 8.1 Reddition de compte au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification de Transports
- 8.2 Refinancement du prêt
- 8.3 Résolution pour présentation de projet au PAVL
- 8.4 Attribution du contrat pour travaux de ponceau de la Montée-Gagnon
- 8.5 Rapport annuel sécurité incendie
- 8.6 Participation au programme Trio Desjardins
- 8.7 Modification nom de rue chemin Maricourt
- 8.8 Modification nom de rue chemin Lussier
- 8.9 Attribution du nom de rue de la Brise
- 8.10 Terrain du lac Brompton
- 8.11 Abolition des horaires de faction des ambulanciers de Valcourt
- 8.12 Promotion de la Santé mentale

## 9. PRÉSENTATION DES PROJETS MUNICIPAUX

## 10. DEUXIÈME PÉRIODE DE DISCUSSIONS ET DE QUESTIONS (30 MINUTES MAXIMUM)

## 11. LEVÉE DE LA SÉANCE

---

## 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2021-03-043

CONSIDÉRANT la lecture de l'ordre du jour par Madame Lyne Gaudreau, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Il est proposé par M. Mario Côté, conseiller et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le projet d'ordre du jour soit accepté en apportant les modifications suivantes : modifier le point 8.7 pour qu'il porte maintenant sur l'épandage de calcium.

## 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX



2021-03-044

### 3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> février 2021

ATTENDU QUE chacun des membres de ce conseil déclare et reconnaît avoir reçu et lu, avant ce jour, copie du procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 1<sup>er</sup> février 2021.

Il est proposé par M. André Courtemanche, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la secrétaire soit, par la présente, exemptée de procéder à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> février 2021, et que le procès-verbal de la séance soit accepté tel que rédigé.

2021-03-045

### 3.2 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 février 2021

ATTENDU QUE chacun des membres de ce conseil déclare et reconnaît avoir reçu et lu, avant ce jour, copie du procès-verbal des délibérations de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 18<sup>e</sup> février 2021.

Il est proposé par M. Nicolas Turcotte, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la secrétaire soit, par la présente, exemptée de procéder à la lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 février 2021, et que le procès-verbal de la séance soit accepté tel que rédigé.

## 4. PÉRIODE DE DISCUSSIONS ET DE QUESTIONS (30 MINUTES MAXIMUM)

La période de questions débute à 19 h 07 et se termine à 19 h 22.

Les points suivants ont été discutés :

- Comptes à payer
- Assemblée publique
- Site web (patrimoine et culture)
- Vidange fosse septique municipale
- PAVA
- Panneaux vitesse rang 1

## 5. ADMINISTRATION

2021-03-046

### 5.1 Adoption de la liste des comptes à payer au 25 février 2021

Il est proposé par M. Simon Desautels, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la liste des comptes à payer, d'une somme de cent quatorze mille deux cent soixante-treize dollars et quatorze cents (114 273,14 \$), couvrant la période du 1<sup>er</sup> février 2021 au 25 février 2021, soit adoptée.

## 6. CORRESPONDANCE

### 6.1 Liste des correspondances



La liste des correspondances reçues au mois de février 2021 est remise aux membres du conseil.

## 7. RÈGLEMENTS

2021-03-047

### 7.1 Avis de motion Règlement N° 331-02-2021 concernant les clapets anti-retours

Avis vous est par les présentes donné par M. Nicolas Turcotte, conseiller, qu'à une prochaine séance du conseil municipal, sera adopté le Règlement N° 331-03-2021 concernant les clapets anti-retours.

Conformément à l'article 445 du Code municipal, une présentation du projet de Règlement N° 331-03-2021 a été effectuée par le président d'assemblée.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, et des copies du Règlement ont été mises à la disposition du public, le tout conformément à la loi.

2021-03-048

### 7.2 Avis de motion Règlement N° 333-03-2021 intitulé Règlement concernant l'installation, l'utilisation et la prise en charge de l'entretien des systèmes de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet

Avis vous est par les présentes donné par M. Nicolas Turcotte, conseiller, qu'à une prochaine séance du conseil municipal, sera adopté le Règlement N° 333-03-2021 intitulé Règlement concernant l'installation, l'utilisation et la prise en charge de l'entretien des systèmes de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet.

Conformément à l'article 445 du Code municipal, une présentation du projet de Règlement N° 333-03-2021 a été effectuée par le président d'assemblée.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, et des copies du Règlement ont été mises à la disposition du public, le tout conformément à la loi.

2021-03-049

### 7.3 Avis de motion Règlement N° 334-03-2021 concernant les suivis budgétaires

Avis vous est par les présentes donné par M. Nicolas Turcotte, conseiller, qu'à une prochaine séance du conseil municipal, sera adopté le Règlement N° 334-03-2021 concernant les suivis budgétaires.

Conformément à l'article 445 du Code municipal, une présentation du projet de Règlement N° 334-03-2021 a été effectuée par le président d'assemblée.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, et des copies du Règlement ont été mises à la disposition du public, le tout conformément à la loi.

2021-03-050

### 7.4 Adoption du deuxième projet de règlement de zonage N° 332-02-2021 dans le but de modifier la grille des usages et des constructions autorisés et interdits par zone

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS  
MUNICIPALITÉ DE RACINE**



INITIALES DU MAIRE  
-----  
INITIALES DU  
SEC-TRÉS.

**RÈGLEMENT NUMÉRO 332-02-2021 (second projet de règlement) DANS LE BUT DE MODIFIER LA GRILLE DES USAGES ET DES CONSTRUCTIONS AUTORISÉS ET INTERDITS PAR ZONE**

---

CONSIDÉRANT les pouvoirs attribués par la Loi à la municipalité de Racine;

CONSIDÉRANT QU'UN règlement de zonage est actuellement applicable au territoire de la municipalité et qu'il est opportun d'apporter certaines modifications à ce règlement;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été préalablement déposé lors de la séance du conseil le 18 février 2021;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Racine désire adapter la grille des usages et des constructions autorisés et interdits par zone applicables sur le territoire de la municipalité.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Nicolas Turcotte, conseiller et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le second projet de Règlement numéro 332-02-2021 est adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit :

**Article 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**Article 2**

L'article 7.4, de la section 1, du chapitre 7, du règlement 123-12-2006 est modifié par l'ajout du « X » permettant l'usage Industriel type I dans la zone CR-7.



Grille des usages et des constructions autorisés par zone																				
GROUPE D'USAGES	Ref.	Sous-groupe classe d'usages	ZONES																	
			CR-1	CR-2	CR-3	CR-4	CR-5	CR-6	CR-7	CR-8	CR-9	CR-10								
COMMUNAUTAIRE	6,4	A	Institutionnel																	
		A.1	Etablissement d'enseignement																	
		A.2	Etablissement lié à la santé et aux services sociaux																	
		A.3	Etablissement lié à la sécurité publique																	
		A.4	Etablissement lié à l'administration publique			X				X	X								X	
		A.5	Parc, espace vert et terrain de jeux			X														
		B	Activité éducative ou culturelle																	
		B.1	Etablissement lié à l'éducation																	
		B.2	Etablissement lié aux activités culturelles			X														
		C	Activité religieuse ou communautaire																	
		D	Équipement ou infrastructure d'utilité publique	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	INDUSTRIEL	6,5	A	Industriel I			X							X						
			B	Industriel II										X						
		C	Industriel III																	
		D	Centre de recherche ou laboratoire																	
		E	Abattoir																	
		F	Industrie de première transformation agro-alimentaire			X									X					
		G	Industrie de première transformation de produits forestiers																	
		H	Extraction																	
		I	Atelier de fabrication et de réparation		X															
AGRICOLE ET FORESTIER	6,6	A	Exploitation agricole																	
		A.1	Agriculture de type I																	
		A.2	Agriculture de type II																	
		A.3	Agriculture de type III																	
		A.4	Chenils																	
		B	Exploitation forestière																	
		B.1	Érabièrerie																	
		B.2	Sylviculture																	
		C	Matières résiduelles																	
		C.1	Lieu d'enfouissement sanitaire																	
		C.2	Dépôt de matériaux secs																	
		C.3	Site de compostage																	
		C.4	Entreposage et traitement de boues stabilisées																	
		C.5	Centre de recyclage																	
	<b>USAGES SECONDAIRES</b>																			
	Établissement de services personnels (art. 6.8)				X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	Établissement de services professionnels (art. 6.9)				X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	Établissement de services d'affaires (art. 6.10)				X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	Établissement de services artisanaux (art. 6.11)				X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	Atelier de fabrication et de réparation (art. 6.12)																			
	Commerce de produits d'alimentation artisanaux (art.6.13)				X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	<b>USAGES ET CONSTRUCTIONS SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉS</b>																			
	Piste cyclable				X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Compagnie d'excavation															X					
Meunerie									X											
Maison d'accueil				X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
Sentier pédestre				X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
Kiosque						X														
<b>USAGES ET CONSTRUCTIONS SPÉCIFIQUEMENT PROHIBÉS</b>																				
Tour de Télécommunication				-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	

X: Usages permis  
\*: Usages conditionnels

- Usages spécifiquement prohibés

### Article 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

**CHRISTIAN MASSÉ**  
Maire

**LYNE GAUDREAU**  
Directrice générale et secrétaire-trésorière



2021-03-051

### 7.5 Politique de harcèlement

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de Racine a adopté une politique portant sur le harcèlement psychologique en 2015;

ATTENDU QUE le conseil souhaite maintenir son programme de prévention à jour;

Il est proposé par M. André Courtemanche, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil adopte la nouvelle politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

QU'UNE copie de cette politique soit remise à chacun des employés de la municipalité et que sa publication soit faite sur le site Web de la municipalité pour en informer les citoyens.

## 8. RÉOLUTIONS

### 8.1 Reddition de compte au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification de Transports

2021-03-052

ATTENDU QUE le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports a versé une compensation de cent quarante-neuf mille quatre cent soixante-sept dollars (149 467 \$) pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2020;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité.

Il est proposé par M. Nicolas Turcotte, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Racine informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

### 8.2 Refinancement du prêt

2021-03-053

ATTENDU QUE la Municipalité de Racine doit procéder au renouvellement d'un prêt qui à échéance le 15 mars 2021;

ATTENDU QUE le solde du prêt est de moins de 100 000 \$;



ATTENDU QUE la municipalité a reçu deux offres de renouvellement, soit ;

- La Financière Banque Nationale
- Desjardins Entreprises

Il est proposé par M. Nicolas Turcotte, conseiller et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le renouvellement du prêt soit effectué auprès de la Financière Banque Nationale, étant l'offre la plus avantageuse.

QUE le maire, monsieur Christian Massé et la directrice générale, madame Lyne Gaudreau, soient autorisés à signer tous les documents nécessaires pour le renouvellement de ce prêt auprès de la Financière Banque Nationale.

### 8.3 Résolution pour présentation de projet au PAVL

2021-03-054

ATTENDU QUE la Municipalité de Racine a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernant des routes locales de niveau 1 et/ou 2 et, le cas échéant, que celles visant le volet Redressement sont prévues à la planification quinquennale/triennale du Plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du Ministère des Transports;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE la Municipalité de Racine s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

ATTENDU QUE la Municipalité de Racine choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante:

- l'estimation détaillée du coût des travaux;
- l'offre de services détaillant les coûts (gré à gré);
- le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres);

ATTENDU QUE le chargé de projet de la municipalité, M. Frédéric Blais, ingénieur, agit à titre de représentant de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier.

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de M. Simon Desautels, conseiller, il est unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil de la Municipalité de Racine autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement



à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

2021-03-055

#### 8.4 Attribution du contrat pour travaux de ponceau de la Montée-Gagnon

ATTENDU QUE la municipalité désire procéder au changement du ponceau à l'intersection de la Montée-Gagnon et du rang 1;

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à un appel d'offres pour ces travaux;

ATTENDU QUE la Municipalité de Racine a reçu quatorze (14) soumissions pour lesdits travaux.

Il est proposé par M. Nicolas Turcotte, conseiller et résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité attribue le contrat pour les travaux de ponceau de la Montée Gagnon au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Stéphane Bombardier Inc. pour un montant de soixante-dix mille deux cent quarante-trois dollars et dix-huit cents (70 243,18 \$) taxes incluses, selon les recommandations de M. Frédéric Blais, ingénieur chez EXP inc. en charge du dossier.

2021-03-056

#### 8.5 Rapport annuel Sécurité incendie

ATTENDU le schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé en vigueur sur le territoire de la MRC du Val-Saint-François;

ATTENDU l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*;

ATTENDU QUE les rapports annuels produits et adoptés par les municipalités de la MRC du Val-Saint-François doivent être expédiés au Ministère de la Sécurité publique, par le biais de la MRC, et ce, au plus tard le 31 mars 2021;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance du rapport annuel d'activités en sécurité incendie réalisées sur le territoire municipal.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. André Courtemanche, conseiller et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADOPTER le rapport annuel d'activités en sécurité incendie réalisées sur le territoire de la Municipalité de Racine pour l'année 2020;

DE FAIRE parvenir une copie de celui-ci à la MRC du Val-Saint-François accompagnée d'une copie de la présente résolution.

#### 8.6 Participation au programme Trio Desjardins



2021-03-057

CONSIDÉRANT les nombreux objectifs et impacts sur les emplois étudiants disponibles dans la région;

CONSIDÉRANT QUE le programme mise sur la formation et l'encadrement des jeunes afin de leur fournir une préparation adéquate et une expérience de travail enrichissante.

Il est proposé par M. Adrien Steudler, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Racine accepte de contribuer au programme pour un montant de mille trois cents dollars (1 300 \$).

**8.7 Épandage et fourniture d'abat-poussière**

2021-03-058

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Racine a demandé une soumission concernant l'épandage et la fourniture d'abat-poussière (chlorure de calcium 35 %);

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu deux soumissions.

Il est proposé par M. André Courtemanche, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal octroie le contrat de l'épandage et la fourniture d'abat-poussière conforme, soit à Les Entreprises Bourget inc., au prix de 0,2999 \$ du litre avant les taxes applicables.

**8.9 Modification nom de rue chemin Lussier**

2021-03-059

CONSIDÉRANT QU'EN 2015, la Municipalité de Racine a fait une demande à la Commission de toponymie du Québec afin de faire modifier le nom des chemins Jones et Lussier sur son territoire ainsi que le nom du chemin Dalton sur le territoire de la Municipalité de Maricourt, en chemin Lussier;

CONSIDÉRANT QU'À la suite d'une rencontre entre les intervenants des deux municipalités, il a été convenu que ce changement n'a pas apporté la solution escomptée quant à la numérotation civique des immeubles qui y sont situés;

CONSIDÉRANT QUE cette situation peut induire en erreur les citoyens ainsi que les services d'urgence des municipalités concernées;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de Racine désire changer le nom du chemin Lussier pour celui de chemin Murphy et modifier en conséquence les numéros civiques des immeubles qui y sont construits;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de toponymie de la Municipalité de Racine a étudié la demande;



CONSIDÉRANT QUE le Comité de toponymie de la Municipalité de Racine est d'accord avec le nom choisi.

Il est proposé par M. André Courtemanche, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil appuie la demande de la Municipalité de Maricourt à la Commission de toponymie de changer le nom des chemins Lussier, rang 3 et Murphy sur le territoire de la Municipalité de Maricourt et du chemin Lussier sur le territoire de Racine par « chemin Murphy »; faisant en sorte que tout le chemin porte le même nom dans les deux municipalités.

2021-03-060

**8.10 Terrain Lac Brompton**

ATTENDU QU'UNE demande a été faite à la Municipalité de Racine pour la vente à une personne de tout ou partie du lot numéro 2 676 018 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE ce terrain est situé à un endroit important pour la protection du lac Brompton.

Il est proposé par Madame Lorraine Denis, conseillère et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Racine ne vende pas ce terrain.

2021-03-061

**8.11 Attribution du nom de rue de la Brise**

ATTENDU QU'UNE nouvelle rue est en construction dans le Domaine du Boisé;

ATTENDU QU'IL faut lui attribuer un nom.

Il est proposé par M. André Courtemanche, conseiller et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil municipal de Racine désigne la nouvelle rue sous le nom de « rue de la Brise »

QUE cette demande soit déposée à la Commission de toponymie du Québec.

2021-03-062

**8.12 Abolition des horaires de faction des ambulanciers de Valcourt**

ATTENDU QUE le système de couverture ambulancière couvrant le territoire des municipalités du secteur de Valcourt est « de faction », c'est-à-dire que les ambulanciers sont chez eux à attendre les appels d'urgence;

ATTENDU QUE ce système entraîne un délai de réponse supérieur de huit (8) minutes pour avoir accès aux services préhospitaliers d'urgence;

ATTENDU QUE cette mesure peut mettre la sécurité et la vie des citoyens en danger;



ATTENDU QUE l'abolition des horaires de faction et la mise en place d'horaires de travail stables permettraient de dispenser des services rapides et de qualité aux citoyens;

ATTENDU QUE plusieurs MRC ou régions au Québec ont vu les horaires de faction de leurs services ambulanciers abolis au profit d'horaires réguliers;

ATTENDU la revendication des techniciens ambulanciers Paramédics du secteur de Valcourt d'abolir les horaires de faction;

Il est proposé par M. Mario Côté, conseiller et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE DEMANDER au Ministère de la Santé et des Services sociaux d'abolir les horaires de faction des services ambulanciers du secteur de Valcourt;

DE TRANSMETTRE une copie de cette résolution au ministre de la Santé et des Services sociaux, Monsieur Christian Dubé, à M. André Bachand, député de Richmond, et au Syndicat des paramédics de l'Estrie.

### 8.13 Promotion de la Santé mentale

2021-03-063

CONSIDÉRANT QUE promouvoir la santé mentale c'est agir en vue d'accroître ou maintenir le bien-être personnel et collectif;

CONSIDÉRANT QUE le lancement de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale 2021-2022 initiée par le Mouvement Santé mentale et ses groupes membres a lieu à l'occasion de la Semaine de la Santé mentale qui se déroule du 3 au 9 mai 2021;

CONSIDÉRANT QUE faire connaître les 7 astuces pour se recharger contribue à la santé mentale de la population de tout âge ;

CONSIDÉRANT QUE la Campagne 2021-2022 vise à faire connaître l'une des 7 astuces, « **RESSENTIR C'EST RECEVOIR UN MESSAGE** » ;

CONSIDÉRANT QUE favoriser la santé mentale est une responsabilité à la fois individuelle et collective partagée par tous les acteurs et actrices de la société et que les municipalités du Québec contribuent à la santé mentale de la population;

PAR CONSÉQUENT le conseil municipal du 8 mars 2021 de la municipalité de Racine sur proposition de Madame Lorraine Denis, conseillère, proclame l'importance de la promotion de la santé mentale et invite tous les citoyennes et citoyens, ainsi que toutes les organisations et institutions à participer à la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale **RESSENTIR C'EST RECEVOIR UN MESSAGE.**



**9. PRÉSENTATION DES PROJETS MUNICIPAUX**

M. Nicolas Turcotte présente les projets municipaux.

**10. DEUXIÈME PÉRIODE DE DISCUSSIONS ET DE QUESTIONS (30 MINUTES MAXIMUM)**

La période de questions débute à 19 h 55 et se termine à 20 h 02.

Les points suivants ont été discutés :

- Véhicules hors-route – Panneaux arrachés
- Vérification des défibrillateurs

**11. LEVÉE DE LA SÉANCE**

2021-03-064

Tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance ayant fait l'objet de discussions ou de résolutions, le cas échéant.

M. Nicolas Turcotte, conseiller propose la levée de la séance à 20 h 03.

---

Christian Massé  
Maire

---

Lyne Gaudreau  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

ADOPTÉ